



**06-10-05 Hoffman/Dufresne**

**Adoptée**

**Que l'on accepte la version mise à jour du Guide sur l'accueil de compétitions internationales (ANNEXE B.)**

**c) Règles de jeu FIBA**

**06-10-06 St-Denis/Dufresne**

**Adoptée**

**Que les règles de jeu de la FIBA soient en vigueur au basketball masculin pour la saison 2007-2008.**

Les règles de la FIBA qui touchent les aspects autres que le jeu sur le terrain ne sont pas en vigueur. Par exemple, certaines règles de la FIBA portent sur le protocole à suivre pour l'hymne national ou sur l'emplacement des bancs de joueurs, ou encore de la hauteur de la table des marqueurs, etc. Ces directives, conçues pour des matchs internationaux, disputés sur des terrains neutres, ne sont pas appropriées pour le contexte du basketball de SIC. Il appartient à SIC et à ses associations régionales de déterminer ce type d'exigences.

## **Sport interuniversitaire canadien (SIC)**

# **POLITIQUE SUR LE CONTINGEMENT DES ÉQUIPES AUX UNIVERSIADES**

### **Au bénéfice des organismes nationaux de sports (ONS)**

**Remarque : Les athlètes et les entraîneurs, qui souhaitent contester les décisions de sélection de leur ONS quant à la formation de l'équipe canadienne des Universiades de 2007, doivent mener cette démarche dans le respect des procédures prévues à cette fin par leur ONS.**

#### **CONTEXTE**

Dans le passé les subventions de Sport Canada pour les Universiades d'été étaient suffisantes pour soutenir toutes les personnes nommées au sein de la délégation canadienne. Toutefois, la demande croissante de participation venant des ONS et les nouvelles priorités de Sport Canada sur l'octroi de ses subventions ont provoqué la nécessité de se doter d'une politique de contingentement des places subventionnées.

#### **CONTINGEMENT**

Quatre éléments sont considérés pour établir le contingentement :

- Le budget de SIC
- La place et l'importance de SIC et des Universiades dans le système sportif canadien
- La place du Canada au sein de la FISU
- L'emphase sur l'athlète et la performance sportive

Le nombre de places subventionnées pour chaque ONS est établi en considérant un certain nombre de critères pondérés. Ils sont :

- Le lien avec les programmes actuels de SIC
- La place de ce sport dans la programmation des Universiades
- La participation antérieure (quatre ans) aux activités de la FISU
- Les résultats antérieurs (quatre ans) aux activités de la FISU
- L'investissement de l'ONS dans le sport postsecondaire

L'ONS doit donc tenir compte de cette formule de contingentement dans ses critères de sélection des nominations à SIC de ses athlètes/équipe à considérer pour l'équipe canadienne à l'Universiade d'été de 2007.

#### **CONFIRMATION DU NOMBRE DE PLACES CONTINGENTÉES**

SIC informe les ONS sur le contingentement des places subventionnées vers le 1er novembre 2006.

Option d'ajouter des membres en assumant les coûts

Les ONS pourront ajouter à leurs frais et à leur discrétion d'autres nominations sur l'équipe canadienne de l'Universiade d'été de 2007.

## REQUÊTE DE RÉVISION DU CONTINGEMENT

Dans l'esprit d'une saine gestion, de la qualité des décisions et des partenariats avec les ONS, SIC accepte de recevoir les requêtes des ONS qui souhaitent une révision du contingentement établi pour leur sport.

Date limite de présentation de ces requêtes

Ces requêtes documentées doivent être reçues au plus tard le 17 novembre 2006.

Équipe médicale

Les disciplines en sports collectifs et individuels qui comptent plus de 20 athlètes doivent assurer à leurs frais la participation d'un/e thérapeute sportif.

### Pondération des critères

Les critères suivants sont utilisés pour déterminer le nombre de places subventionnées pour chaque ONS. L'ONS reçoit un pointage en pourcentage pour chaque critère. Le total de ces pourcentages permet d'établir, en fonction de l'effectif reconnu par la FISU pour chaque sport, le nombre de personnes subventionnées pour chaque ONS.

Le lien avec les programmes actuels de SIC	30 % pour un sport de SIC et 15 % pour les autres
La place de ce sport dans la programmation des Universiades	10 % pour un sport de la programmation de base de la FISU et 5 % pour les autres
La participation antérieure (quatre ans) aux activités de la FISU	5 % pour chaque participation à une activité Universiade ou championnat mondial universitaire
Les résultats antérieurs (quatre ans) aux activités de la FISU	2 % par médaille
<i>L'investissement de l'ONS dans le sport postsecondaire</i>	<i>% déterminé par le comité international de SIC en tenant compte de la contribution financière ou autre de chaque ONS</i>

Par exemple :

- La discipline est au programme de base de SIC : (30 %)
- La discipline est optionnelle au programme de la FISU : (5 %)
- L'ONS a participé à une Universiade et un championnat mondial universitaire au cours des quatre dernières années : (10 %)
- On a gagné une médaille au cours de quatre dernières années : (2 %)
- Le comité international considère que l'ONS a contribué faiblement au sport postsecondaire : (3 %)
- Pointage total : (30 % + 5 % + 10 % + 2 % + 3 % = 50 %)
- Si dans cette discipline FISU a un effectif officiel de 18 athlètes, cette ONS pourrait alors bénéficier de neuf places (50 % de 18) subventionnées sur la délégation canadienne.

Contingentement pour chaque discipline de sports individuels

### **Athlétisme**

Sport de SIC	30 %
Sport officiel de la FISU	10 %

Participation en 2003 et 2005	10 %
Médailles en 2003 et 2005 – une en argent et deux en bronze -	6 %
Total des pourcentages :	56 %

Contingent subventionné : 30 athlètes et encadreurs (56 % de 54 : effectif de la FISU)

### **Escrime**

Sport de SIC	15 %
Sport officiel de la FISU	10 %
Participation en 2005	5 %
Médailles : aucune	0 %
Total des pourcentages :	30 %

Contingent subventionné : 7 athlètes et encadreurs (30 % de 24 : effectif de la FISU)

### **Gymnastique artistique – hommes**

Sport de SIC	15 %
Sport officiel de la FISU	10 %
Participation en 2005	5 %
Médailles : or en 2005	2 %
Total des pourcentages :	32 %

Contingent subventionné : 8 athlètes et encadreurs (32 % de 24 : effectif de la FISU)

### **Gymnastique artistique – femmes**

Sport de SIC	15 %
Sport officiel de la FISU	10 %
Participation antérieure	0 %
Médailles dans le passé	0 %
Total des pourcentages :	25 %

Contingent subventionné : 4 athlètes et encadreurs (25 % de 16 : effectif de la FISU)

### **Gymnastique rythmique**

Sport de SIC	15 %
Sport officiel de la FISU	10 %
Participation antérieure	0 %
Médailles dans le passé	0 %
Total des pourcentages :	25 %

Contingent subventionné : 3 athlètes et encadreurs (25 % de 10 : effectif de la FISU)

### **Natation**

Sport de SIC	30 %
Sport officiel de la FISU	10 %
Participation en 2003 et 2005	10 %
Médailles en 2003 et 2005 – une en argent et deux en bronze -	6 %
Bonus de contribution postsecondaire : « Canada First »	15 %
Total des pourcentages :	71 %

Contingent subventionné : 47 athlètes et encadreurs (71 % de 66 : effectif de la FISU)

**Plongeon**

Sport de SIC	15 %
Sport officiel de la FISU	10 %
Participation antérieure en 2003 et 2005	10 %
Médailles dans le passé : aucune	0 %
Total des pourcentages :	35 %

Contingent subventionné : 8 athlètes et encadreurs (35 % de 24 : effectif de la FISU)

**Tennis**

Sport de SIC	15 %
Sport officiel de la FISU	10 %
Participation antérieure : aucune	0 %
Médailles dans le passé : aucune	0 %
Total des pourcentages :	25 %

Contingent subventionné : 2 athlètes et encadreurs (25 % de 8 : effectif de la FISU)

**Judo**

Sport de SIC	15 %
Sport officiel de la FISU	10 %
Participation antérieure en 2003, 2004 et 2006 (CMU)	15 %
Médailles dans le passé : argent en 2003	2 %
Total des pourcentages :	42 %

Contingent subventionné : 7 athlètes et encadreurs (42 % de 16 : effectif de la FISU)

**Tennis de table**

Sport de SIC	15 %
Sport officiel de la FISU	10 %
Participation antérieure : aucune	0 %
Médailles dans le passé : aucune	0 %
Total des pourcentages :	25 %

Contingent subventionné : 3 athlètes et encadreurs (25 % de 10 : effectif de la FISU)

**Badminton**

Sport de SIC	15 %
Sport officiel de la FISU	5 %
Participation antérieure : CMU en 2004 et 2006	10 %
Médailles dans le passé : aucune	0 %
Bonus de contribution postsecondaire – championnat universitaire	5 %
Total des pourcentages :	35 %

Contingent subventionné : 10 athlètes et encadreurs (35 % de 24 : effectif de la FISU)

**Golf**

Sport de SIC	15 %
Sport officiel de la FISU	5 %
Participation antérieure : CMU en 2004 et 2006	10 %

Médailles dans le passé : aucune	0 %
Bonus de contribution postsecondaire -championnat universitaire et programme de bourses -	45 %
Total des pourcentages :	75 %

Contingent subventionné : 9 athlètes et encadreur (75 % de 11 : effectif de la FISU)

### **Taekwondo**

Sport de SIC	15 %
Sport officiel de la FISU	5 %
Participation antérieure : 2003, 2005 et 2006 (CMU)	15 %
Médailles dans le passé : aucune	0 %
Total des pourcentages :	35 %

Contingent subventionné : 6 athlètes et encadreur (35 % de 16 : effectif de la FISU)

### **Tir**

Sport de SIC	15 %
Sport officiel de la FISU	5 %
Participation antérieure : 2003 (CMU)	5 %
Médailles dans le passé : aucune	0 %
Total des pourcentages :	25 %

Contingent subventionné : 6 athlètes et encadreur (25 % de 24 : effectif de la FISU)

Contingentement pour chaque discipline de sports collectifs

Contingentement des places subventionnées pour les disciplines de sports collectifs qui se qualifient pour l'Universiade selon les processus convenus par la FISU :

Basketball – hommes	12 athlètes, 3 encadreur, 1 thérapeute sportif et 1 arbitre
Basketball – femmes	12 athlètes, 3 encadreur, 1 thérapeute sportif et 1 arbitre
Waterpolo	13 athlètes, 3 encadreur, 1 thérapeute sportif et 1 arbitre
Volleyball – femmes	12 athlètes, 3 encadreur, 1 thérapeute sportif et 1 arbitre
Volleyball – hommes	12 athlètes, 3 encadreur, 1 thérapeute sportif et 1 arbitre
Soccer – femmes	20 athlètes, 3 encadreur, 1 thérapeute sportif et 1 arbitre
Soccer – hommes	20 athlètes, 3 encadreur, 1 thérapeute sportif et 1 arbitre
Softball	17 athlètes, 3 encadreur, 1 thérapeute sportif et 1 arbitre

Annexe B

**Sport interuniversitaire canadien**

**Guide sur l'accueil de compétitions internationales**

**2012-2014**

(4<sup>ie</sup> ébauche)

**Novembre 2006**

- English version available -

### Remarque importante sur les candidatures d'une Universiade en 2013

La disponibilité de subventions du gouvernement fédéral pour l'accueil d'une Universiade en 2013 est assujettie à la tenue ou non à Halifax des Jeux du Commonwealth de 2014. Sport interuniversitaire canadien se réserve donc le droit d'amender, de modifier, d'adapter ou d'abroger le processus d'appel et de sélection de candidatures pour l'accueil de l'Universiade de 2013 suite à la décision qui sera prise au mois de novembre 2007 sur l'attribution des Jeux du Commonwealth de 2014. Cette décision sera prise par le conseil d'administration de SIC.

Sport interuniversitaire canadien  
Guide sur l'accueil de compétitions internationales

Table des matières

	page
Renseignements sur SIC	4
Renseignements sur la FISU	5
Exigences de candidature	6
Obligations financières	10
Calendrier d'appel de candidature par la FISU pour le cycle 2012-2014	13

Documentation complémentaire :

1. Politique fédérale concernant l'accueil de manifestations sportives internationales  
[http://www.pch.gc.ca/progs/sc/pol/accueil-host/index\\_f.cfm](http://www.pch.gc.ca/progs/sc/pol/accueil-host/index_f.cfm)
2. Règles de la FISU sur l'accueil d'un championnat mondial universitaire  
(disponible auprès de SIC)
3. Règles de la FISU sur l'accueil d'une universiade  
(disponible auprès de SIC)

Les exigences décrites dans ce document peuvent être modifiées, car elles sont en partie tributaires des politiques de la FISU et de Sport Canada. Ces politiques doivent donc être tenues en compte lors de l'accueil d'un événement international sanctionné par SIC. La documentation complémentaire doit être interprétée de la même façon que les autres textes de ce guide.

Les renseignements contenus dans ce document doivent être considérés uniquement à titre d'information. SIC se réserve ainsi le droit d'apporter en tout temps certains changements.

#### RENSEIGNEMENTS

Programmes internationaux  
Sport interuniversitaire canadien  
801, avenue King Edward, suite N205  
Ottawa, ON K1N 6N5  
Tél. : 613.562.5670 – téléc. : 613.562.5669  
Courriel : [canada@sportuniversitaire.ca](mailto:canada@sportuniversitaire.ca)  
Site Web : [www.sportuniversitaire.ca](http://www.sportuniversitaire.ca)

#### ACRONYMES

SIC Sport interuniversitaire canadien  
FISU Fédération internationale du sport universitaire  
CO Comité organisateur  
CC Comité de candidature  
ONS Organisme sportif national  
CMU Championnat mondial universitaire

## Préambule

Ce guide a été préparé à l'intention des municipalités et des membres de Sport interuniversitaire canadien qui considèrent présenter une candidature à l'accueil d'un championnat mondial universitaire ou d'une Universiade d'été ou d'hiver.

Les Universiades sont des championnats multisports qui se tiennent tous les deux ans, habituellement les années de chiffres impairs. Les championnats mondiaux universitaires sont organisés individuellement et ils se tiennent à tous les deux ans habituellement les années de chiffre pairs. Ces compétitions internationales se réalisent selon les valeurs de SIC et de la FISU et sans discrimination à l'endroit des différents pays sur la base de la race, de la religion ou des allégeances politiques.

La tenue d'une Universiade ou d'un championnat mondial universitaire doit se réaliser avec dignité et sans concurrence à la même période d'un autre événement de même nature dans la ville hôte ou dans les villes environnantes.

Le droit d'accueillir et d'organiser une Universiade ou un championnat mondial universitaire est accordé uniquement par la FISU par l'intermédiaire de SIC. SIC doit donc être représenté sur le comité de candidature. On recommande que des représentants politiques de la ville, de la région ou du pays soient aussi membres du comité de candidature.

### SPORT INTERUNIVERSITAIRE CANADIEN (SIC)

Référence : Section 20.60.1 Politiques et Procédures de SIC

SIC est l'organisme national de régie du sport universitaire canadien regroupant 50 universités des dix provinces. Il encadre, avec ses 650 entraîneurs, plus de 10 000 étudiantes et étudiants athlètes qui participent annuellement à dix-neuf championnats canadiens dans onze disciplines différentes.

Les étudiantes et étudiants athlètes d'un bout à l'autre du Canada participent à de nombreuses compétitions régionales et nationales. Ces athlètes sont encadrés par quatre associations régionales de sport universitaire :

- Canada-Ouest (C-O)
- Sports universitaire de l'Ontario (SUO)
- Fédération québécoise du sport étudiant (FQSÉ)
- Sport universitaire de l'Atlantique (SUA)

SIC représente le Canada au sein de la FISU et à ce titre est mandataire en sol canadien des événements internationaux encadrés par la FISU.

Dans le cadre de sa mission, SIC doit favoriser la participation à des activités sportives de haut niveau des étudiantes et des étudiants athlètes canadiens âgés de 17 à 28 ans qui fréquentent un établissement d'enseignement de niveau postsecondaire. La participation du Canada aux activités de la FISU reflète la volonté de SIC d'exposer les étudiantes et les étudiants athlètes aux meilleures compétitions possibles et à un entraînement de qualité.

SIC collabore avec Sport Canada et les ONS pour mettre en place des conditions favorables de soutien et de développement au profit des athlètes étudiants canadiens qui souhaitent se dépasser au plan sportif tout en poursuivant des études supérieures. Cette orientation balise la participation d'étudiantes et d'étudiants athlètes canadiens aux championnats mondiaux universitaires (CMU) et aux Universiades sanctionnés par la FISU. L'accueil, au Canada, de compétitions universitaires internationales s'inscrit aussi dans cette foulée.

SIC doit sensibiliser et informer les intervenants de la communauté sportive canadienne et le grand public sur les activités de la FISU. La mission de SIC l'incite à collaborer étroitement avec les ONS pour assurer une participation accrue de ses membres (athlètes, entraîneurs, officiels, administrateurs, personnel médical) sur les équipes nationales.

SIC doit s'assurer que le comité international de SIC continuera de proposer une participation canadienne accrue aux championnats mondiaux universitaires et aux Universiades. À long terme, SIC souhaite encadrer le plus grand

nombre possible d'étudiantes et d'étudiants canadiens à ces rencontres internationales. Ainsi, SIC souhaite accueillir au Canada un championnat mondial universitaire à tous les quatre ans et une Universiade à toutes les douze années. Les candidatures canadiennes à l'accueil de ces événements doivent d'abord obtenir l'aval du comité international et du conseil d'administration de SIC.

Il appartient au conseil d'administration de SIC de ratifier les nominations, proposées par le comité international, de personnes qui représenteront SIC aux Universiades, à l'assemblée générale de la FISU et sur les comités et commissions de la FISU. Le conseil d'administration de SIC doit aussi endosser les candidatures qui souhaitent accueillir des événements de la FISU au Canada.

Événements de la FISU tenus au Canada

Universiade d'été :

Edmonton en 1983

Hamilton en 1993 (pour le soccer féminin et l'aviron en appui à Buffalo – hôte de l'Universiade)

Championnats mondiaux universitaires :

Judo – 13<sup>ième</sup> championnat mondial – Jonquière, Québec en 1996

Lutte – 5<sup>ième</sup> championnat mondial – Edmonton, Alberta en 2002

### FÉDÉRATION INTERNATIONALE DU SPORT UNIVERSITAIRE (FISU)

Le sport universitaire international est sous l'égide de la FISU qui organise les Universiades d'été et d'hiver, présentées aux deux ans – années de chiffre impair – et en alternance, les championnats mondiaux universitaires – années de chiffre pair –

La FISU est née en 1948 au Luxembourg et elle vise les objectifs suivants (premier article de ses statuts)

- Le développement du sport universitaire à tous les niveaux
- L'éducation morale et physique des étudiants
- Le rapprochement des étudiants de tous les pays et leur coopération à la solidarité du sport universitaire international

### COMPÉTITIONS

Les Universiades d'hiver et d'été tenues à des endroits différents à tous les deux ans - années de chiffre impair – regroupent plus d'une vingtaine de disciplines sportives. Les championnats mondiaux universitaires présentés aussi en alternance aux deux ans – années de chiffre pair - permettent aux adeptes d'au moins 27 disciplines différentes de se rencontrer dans divers pays. Habituellement, les sports des championnats mondiaux universitaires ne sont pas au programme des Universiades.

Universiade d'été – 11 jours

Le programme est composé de douze sports permanents et de trois disciplines au choix du comité organisateur de la ville hôte.

Athlétisme (H&F)	Soccer (H&F)
Basketball (H&F)	Natation (H&F)
Plongeon (H&F)	Tennis (H&F)
Escrime (H&F)	Volleybal (H&F)
Gymnastique artistique (H&F)	et rythmique (F)
Judo (H&F)	Water-polo (H&F)
Tennis de table (H&F)	

Universiade d'hiver – 10 jours

Le programme est composé de dix sports permanents et de trois disciplines au choix du comité organisateur de la ville hôte.

Ski alpin (H&F)	Patinage artistique (H&F)
Ski de fond (H&F)	Biathlon (H&F)
Saut à ski (H&F))	Combiné nordique (H)
Patinage de vitesse courte piste (H&F)	
Surf des neiges (H&F)	Hockey sur glace (H)
Curling (H&F)	

#### Championnats mondiaux universitaires

Les événements suivants ont été tenus en 2006. SIC n'est pas tenu de participer à tous ces championnats. Seules les disciplines reconnues par Sport Canada seront considérées.

Tir à l'arc	Badminton	Baseball
Volleyball de plage	Bridge	Canoë
Canoë en eau vive	Échecs	Cross- country
Cyclisme	Sports équestres	Floorball
Futsal	Golf	Handball (H&F)
Hockey	Judo	Karaté
Orienteering	Aviron	Rugby 7 c. 7
Voile	Match Racing (voile)	Tir
Softball (F)	Squash	Tennis de table
Taekwondo	Triathlon	Ski nautique
Woodball	Lutte	

#### EXIGENCES DE CANDIDATURE

On doit bien apprécier tous les facteurs susceptibles de favoriser une candidature canadienne avant de s'engager dans le processus de présentation d'une candidature à l'accueil d'une activité de la FISU. SIC tiendra compte au moins des éléments suivants avant d'endosser une candidature :

- L'association avec une université membre de SIC
- Les autres candidatures canadiennes
- Les aspects géopolitiques associés à l'appui d'une candidature
- L'expérience antérieure dans l'accueil de manifestations internationales
- Les retombées
- La tenue de d'autres grands jeux au Canada

Les groupes intéressés à présenter une candidature d'accueil doivent accepter de convenir une entente formelle avec SIC qui détient la franchise au Canada pour toutes les activités de la FISU. Ainsi, tel que prévu au règlement de la FISU et de SIC, au moins une personne représentant SIC devra siéger au sein du comité de candidature (CC) du groupe intéressé. Le CC doit aussi convenir un protocole d'entente avec une université membre de SIC. Cette entente doit être confirmée par une lettre officielle signée par le directeur/trice des sports ou le recteur/trice de l'université membre de SIC.

Les principales conditions à rencontrer dans le processus de présentation d'une candidature sont décrites ci-après. On doit situer ces étapes par rapport au calendrier 2012-2017 de la FISU dont le tableau est présenté à la fin de ce document.

#### 1. Les intentions de SIC

SIC souhaite qu'un championnat mondial universitaire se tienne au Canada au moins à tous les quatre ans et qu'une Universiade soit accueillie au pays au moins à tous les douze ans. Le comité international de SIC présentera annuellement une recommandation au conseil d'administration sur la pertinence de lancer un appel de candidatures pour des événements à venir de la FISU.

#### 2. Appel de candidatures

Après approbation par le conseil d'administration de SIC l'appel de candidatures à l'accueil d'un événement de la FISU est diffusé aux membres de SIC et auprès du grand public. Ces appels se font habituellement

cinq ans avant la date prévue d'un championnat mondial universitaire et sept ans avant une Universiade. SIC se réserve le droit de lancer des appels de candidatures pour une seule ou pour plusieurs années.

3. Lettre d'intention à SIC

Une première lettre exprimant l'intention de présenter un dossier de candidature doit parvenir à SIC avant la date prescrite. Elle doit être signée par les deux organismes impliqués – ville et université – ou par le directeur des sports ou le recteur qui doit alors confirmer l'entente convenue avec la ville.

4. Avant-projet de dossier de candidature

L'avant-projet de dossier de candidature doit être transmis à SIC avant la date prescrite. Ce dossier doit respecter les exigences du règlement de la FISU et il doit être accompagné des sommes prévues pour SIC. (Politiques et Procédures de SIC – 20.70.2)

5. Visite par les représentants de SIC

Des membres du comité de sélection de SIC visiteront les lieux de compétitions identifiés par les différents candidats à l'accueil de l'événement.

6. **Décision de SIC**  
Le conseil d'administration de SIC prend la décision finale sur la présentation d'une candidature canadienne à la FISU. Le comité international de SIC supervise et soutient le processus d'appel et d'examen des candidatures et il présente ses recommandations au conseil d'administration.
7. **Appel de candidatures par la FISU**  
Les appels de candidatures sont habituellement lancés par la FISU deux ans avant la date d'un championnat mondial universitaire et six ans avant chaque Universiade. Certains championnats peuvent toutefois être accordés quatre ans ou plus à l'avance.
8. **Lettre d'intention à la FISU**  
Après que SIC décide de reconnaître une candidature d'accueil à une activité de la FISU, SIC transmet à la FISU, au nom du groupe canadien dont la candidature a été approuvée, une lettre d'intention d'accueillir.
9. **Présence de représentants du groupe candidat à un événement semblable de la FISU**  
Le groupe dont la candidature a été approuvée par SIC doit déléguer à ses frais un certain nombre de ses membres pour agir comme observateurs lors d'une l'Universiade précédente à celle qu'il convoite accueillir. C'est une occasion unique de se familiariser avec l'organisation de l'événement et aussi d'établir de précieux contacts avec les principaux dirigeants de la FISU et des pays participants. La présence d'observateurs à des championnats mondiaux universitaires est laissée à la discrétion des groupes dont la candidature canadienne a été approuvée par SIC. Ce n'est pas obligatoire, mais souhaitable.
10. **Comité de candidature – entente et approbation par le CA de SIC**  
Le conseil d'administration de SIC donne son aval final environ un an après le dépôt de la lettre d'intention. Un protocole portant sur toutes les dispositions de l'entente entre SIC et le CC doit être convenu et signé par les parties avant que SIC ne transmette le dossier à la FISU.
11. **Dossier de candidature à la FISU**  
SIC présente la candidature officielle à la FISU quand le dossier de candidature démontre qu'il rencontre toutes les exigences de SIC et de la FISU et qu'il est accompagné des paiements qui touchent les obligations financières à l'endroit de SIC et de la FISU.
12. **Visite des dirigeants de la FISU**  
Après la réception par la FISU des dossiers de candidatures des différents pays, la FISU organise des visites des lieux de compétitions. Ces visites se réalisent habituellement en avril ou mai de l'année de présentation des dossiers de candidatures. La FISU ne visite habituellement pas les lieux de compétition des championnats mondiaux universitaires.
13. **Décision de la FISU**  
Une délégation des groupes qui ont présenté des dossiers de candidatures pourra rencontrer les membres du comité exécutif de la FISU pour promouvoir, lors d'une rencontre fixée à cette fin, son dossier. Le mode de présentation des dossiers de candidatures aux membres du comité exécutif de la FISU est déterminé par la FISU et s'appuie sur ses règlements.

Le dossier final de candidature à l'accueil d'une activité de la FISU doit rencontrer toutes les exigences du règlement de la FISU et de la Politique fédérale concernant l'accueil de manifestations sportives internationales. On doit aussi y trouver les éléments décrits ci-après. On doit apporter plus de précisions à un dossier portant sur l'accueil d'une Universiade.

1. Attestation écrite de la part des ONS et OSP de l'appui qu'elles accordent à la présentation de la candidature. On doit aussi démontrer comment cette activité s'articule avec le programme de haute performance de ces organismes.
2. Confirmation écrite signée par le directeur des sports ou le recteur de l'entente convenue entre le CC et l'université membre de SIC.

3. Une description détaillée de la structure et de la composition du comité organisateur.
4. Confirmation écrite de l'appui de la Chambre de commerce ou des gens d'affaires de la communauté.
5. Attestations écrites qui confirment l'appui financier des trois niveaux de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) et de l'université impliquée, s'il y a lieu. Cette participation au financement ou au soutien en services à l'événement doit être décrite avec précision.
6. Détails sur les cérémonies, les activités culturelles, artistiques ou autres qui enrichissent l'événement.
7. Description détaillée avec schémas ou photos de toutes les installations servant à l'hébergement : résidences, services médicaux, services alimentaires, services d'hospitalité et bureaux des encadreurs.
8. Plan d'affaires basé sur le modèle de l'Alliance canadienne du tourisme sportif qui présente de façon séparée les aspects financiers du dossier de candidature et de l'organisation de l'événement en précisant comment on va s'y prendre pour les levées de fonds, la commandite, la vente des billets d'entrée, les produits dérivés, le marketing et la gestion d'un déficit possible.
9. Description détaillée des installations de compétition et d'entraînement avec photos, schémas, croquis, spécifications techniques.
10. Tous les aspects touchant les déplacements doivent être décrits. Carte routière, distance et temps de déplacement entre les sites de compétitions, l'hôtel, le village des athlètes et l'aérogare.
11. Cartes de la ville et de la région qui montrent les principales attractions ainsi qu'une carte du monde qui situe exactement les lieux de compétitions.
12. Description détaillée des installations servant à l'accréditation, aux médias, à la retransmission des événements, à l'entreposage, au centre de régie, à la clinique médicale, à l'aérogare, à l'accueil des spectateurs, des partisans et des familles des participants.
13. Photos et description sommaire des principales caractéristiques de l'hôtel qui devra accueillir les responsables techniques, les officiels, les représentants des médias et les dirigeants des divers organismes partenaires.
14. Attestation écrite de la participation d'un télédiffuseur local.
15. Le dossier de candidature doit aussi expliquer comment on a l'intention d'assurer le support Internet demandé par la FISU et les délégations des pays visiteurs.
16. Le comité de candidature doit s'engager par écrit à respecter les exigences de bilinguisme français-anglais de SIC et de la FISU. Le dossier de candidature doit lui-même être rédigé dans les deux langues officielles du Canada.
17. Description sommaire des impacts économiques et des retombées financières et celles de d'autre nature qui sont prévues pour tous les groupes.
18. Le comité doit aussi expliquer comment il entend impliquer des étudiantes et des étudiants universitaires dans la réalisation de l'événement. C'est une préoccupation importante de la FISU.

## OBLIGATIONS FINANCIÈRES DU COMITÉ DE CANDIDATURE

Envers SIC :

Les Politiques et Procédures de SIC précisent à la section 20.70.2 les obligations financières à rencontrer par tout groupe qui présente un dossier de candidature à l'accueil d'un événement de la FISU au Canada. Cette section est reproduite ci-après :

### 20.70.2 ACTIVITÉS INTERNATIONALES

#### 20.70.2.1 Frais de gestion de dossier

20.70.2.1.1 Les frais de gestion d'un dossier doivent être réglés par le comité de candidature qui présente un dossier de candidature à Sport interuniversitaire canadien.

#### 20.70.2.1.2 Universiade ou championnat mondial universitaire

20.70.2.1.2.1 Championnat mondial : 1000 \$ (non-remboursable) – Universiade : 7500 \$ (était 5000 \$ et non-remboursable)

20.70.2.1.2.2 Les dépenses du comité de sélection de Sport interuniversitaire canadien dans l'exercice de ses fonctions à l'endroit de ce dossier doivent aussi être assumées par le groupe qui a présenté la candidature.

#### 20.70.2.2 Frais de candidature

##### 20.70.2.2.1 Généralités

Les frais de candidature sont imposés dès qu'une candidature est acceptée par Sport interuniversitaire canadien. Ces frais sont payables même si la FISU ne retient pas la candidature reconnue par Sport interuniversitaire canadien.

Les frais de candidature compensent Sport interuniversitaire canadien pour les coûts découlant de ses interventions auprès du comité qui a présenté une candidature et auprès des instances de la FISU.

##### 20.70.2.2.2 Championnats mondiaux universitaires

20.70.2.2.2.1 1000 \$ (non remboursable)

20.70.2.2.2.2 Les dépenses de la personne retenue par Sport interuniversitaire canadien pour remplir les obligations associées à cette candidature jusqu'au moment où la FISU rend sa décision.

##### 20.70.2.2.3 Universiades

20.70.2.2.3.1 10 000 \$ (non remboursable – étaient 5000 \$)

20.70.2.2.3.2 Les dépenses de la personne retenue par Sport interuniversitaire canadien et des membres du conseil d'administration pour remplir les obligations associées à cette candidature jusqu'au moment où la FISU rend sa décision.

#### 20.70.2.3 Droits d'accueil

##### 20.70.2.3.1 Dispositions générales

Le groupe, dont la candidature a été acceptée par la FISU, doit payer à Sport interuniversitaire canadien des droits d'accueil de l'événement.

Les droits d'accueil compensent Sport interuniversitaire canadien pour les coûts découlant de ses interventions auprès du comité de candidature entre la date où sa candidature a été retenue par la FISU et la même date l'année suivante après la tenue de l'événement.

20.70.2.3.2 Championnats mondiaux universitaires

20.70.2.3.2.1 5000 \$

20.70.2.3.2.2 Les dépenses de deux personnes retenues par Sport interuniversitaire canadien pour remplir les obligations associées à la tenue du championnat.

20.70.2.3.3 Universiades

20.70.2.3.3.1 25 000 \$ par année, avec une majoration de 3 % par année, à compter de la date d'attribution par la FISU pour se terminer à la même date l'année suivante après la tenue de l'Universiade. Le calendrier de paiement de ces frais est convenu avec le comité de candidature dès que Sport interuniversitaire canadien accepte la candidature.

20.70.2.3.3.2 Le comité de candidature accepte de réduire de moitié les frais d'inscription déterminés par la FISU de l'équipe canadienne et une somme équivalente en espèce doit être remise à Sport interuniversitaire canadien en plus d'un montant de 100 000 \$ pour les droits d'accueillir. Ces frais contribuent à éponger une partie des coûts des étudiants athlètes canadiens qui participent à l'Universiade.

20.70.2.3.3.3 Vingt-cinq % par année des revenus du fonds de patrimoine selon une entente entre les parties.

20.70.2.3.3.4 Le coût réel des dépenses encourues par les trois délégués de Sport interuniversitaire canadien impliqués dans la réalisation de l'Universiade. Ces deux personnes sont nommées par Sport interuniversitaire canadien après entente avec le comité organisateur. Il ne doit pas y avoir de conflits d'intérêts possibles.

Envers la FISU :

Le règlement de la FISU sur l'accueil d'une de ses activités précise les conditions se rapportant aux aspects financiers de la candidature. Un résumé de celles-ci est présenté dans ce tableau :

	Frais d'adhésion	Frais de candidature	Droits d'accueil et ristournes
FISU		5K \$ – Universiade  500 \$ – Championnat	40K \$ - frais d'organisation + 5M \$ garantie financière pour les droits de marketing + 50/50 de partage des profits (Universiade d'été)  10K \$ - frais d'organisation + 250K \$ garantie financière pour les droits de marketing + 50/50 de partage des profits (Universiade d'hiver)  5K \$ - chaque championnat
SIC	7,5K \$ – Universiades  1K \$ – Championnats	10K \$ – Universiades  1K \$ – Championnats	Environ ____K \$ à part le coût des retombées et de l'encadrement de l'équipe canadienne (Universiade)  5K \$ - chaque championnat

## CALENDRIER DES ÉTAPES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE LA FISU 2012-2014

Remarque : Il est possible que des modifications soient apportées en cours de route. De plus, cette démarche est assujettie aux politiques de la FISU et du gouvernement fédéral qui peuvent être amendées de temps à autres.

Étapes / activités	CMU 2012	Universiade 2013	CMU 2014	Universiade 2015
Planification à long terme	5 ans	7 ans	5 ans	À venir. Sera réalisée au terme du processus pour l'Universiade de 2013
Stratégie / position de SIC	Juin 2007	Juin 2006	Juin 2009	
Appel de candidatures - FISU		Juillet 07		
Appel de candidatures _ SIC	Sept. 07	Nov. 07	Sept. 09	
Lettre d'intention à SIC	Nov. 07	Déc. 07	Nov. 09	
Ébauche de dossier de candidature à SIC	Fév. 08	Jan. 08	Fév. 2010	
Visite des lieux par SIC	Avril-Mai 2008	Jan. 08	Avril-Mai 2010	
Recommandation du comité	Juin 08	Fév. 08	Juin 2010	
Approbation finale par SIC	Oct. 08	Fév. 08	Oct. 2010	
Lettre d'intention à la FISU	Juil. 08	Juil. 08	Juil. 2010	
Dossier de candidature à la FISU	Mars 09	Juil. 08	Mars 2011	
Visite des lieux par la FISU		Sept. – Oct. 2008		
Décision de la FISU	2009	Jan. 2009	2011	
Présence de membres du comité de candidature		Jan. 09		